

Le droit en Polynésie Française.


Par **Tomnil**, le **01/02/2009** à **13:31**

Bonjour tout le monde, je suis venu sur ce forum bien sympathique dans la mesure où je me pose des questions qui restent malheureusement sans réponses.

Alors voila je suis actuellement en 2ème année de droit à la faculté de Toulouse et j'aimerais plus tard m'orienter vers une branche du droit qui me ferait un peu voyager.

Etant un amoureux de la Polynésie j'aurais simplement voulu savoir si un juriste français peut exercer là bas.

Même si je sais que le droit français y est appliqué, il y'a surement des différences ou autres obstacles que j'aimerais connaitre.

Voila en vous remerciant d'avance et pardonnez s'il vous plait la naïveté de certaines de mes questions. 

Par **mathou**, le **01/02/2009** à **15:11**

Bonjour et bienvenue parmi nous,

Il faut être curieux quand on est juriste, alors ne t'excuse pas pour ça 

Il existe des spécificités locales dans le droit appliqué en Polynésie, par exemple concernant le PACS si mes souvenirs sont bons. Mais ça n'empêche pas certains juristes français d'y travailler et d'y enseigner (je pense à certains juristes de là-bas qui publient dans des revues et qui sont diplômés en France). J'ignore en revanche s'il existe des certificats particuliers ou des autorisations pour y exercer. Le mieux, ce serait de chercher des blogs de juristes polynésiens et de leur poser tes questions directement je pense.

Par **Camille**, le **02/02/2009** à **09:45**

Bonjour,

[quote="Tomnil":vwu8ou9f]

Même si je sais que le droit français y est appliqué, il y'a surement des différences ou autres obstacles que j'aimerais connaitre.

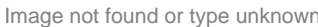
[/quote:vwu8ou9f]

Ben déjà, chaque fois que dans un code, c'est écrit :

[quote:vwu8ou9f]


Chapitre X : Dispositions applicables à la Polynésie française. [/quote:vwu8ou9f]

:wink:

Très bons exemples dans le code de la route, notamment 

Par **doui**, le **02/02/2009** à **12:23**

Tu devrais entrer en contact avec l'AJPF (Association de Juristes en Polynésie Française)
:)



Par **Tomnil**, le **03/02/2009** à **09:57**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre, je vais de ce pas aller consulter les blogs conseillés.

Bonne continuation à vous tous.